

## SÉANCE DU 12 MAI 2017

- Ordre du jour :**
- **Présence de M. Cyril PELLELAT, Sénateur de la Haute-Savoie**
  - **Urbanisme**
  - **Décision Modificative n° 1 du budget eau 2017**
  - **Attribution de l'appartement n° 5 – Résidence du Bourg**
  - **Demande de subvention complémentaire**
  - **Questions diverses**

Par suite d'une convocation en date du 2 mai 2017, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le vendredi 12 mai 2017 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Cédric ROMAND, Jacques VUICHARD, André MORARD, Jacques MENU, Véronique LEGENDRE, Jean-Claude TIMMERMAN, Laëtitia SEBERT, Lydie GALL, Thierry MERLE, Patrice GAILLARD, Philippe NAVET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absent excusé : Anne-Marie BAUDET (a donné pouvoir à Bernard CHASSOT), Karine VEYRAT (a donné pouvoir à Laëtitia SEBERT)

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été nommée secrétaire de séance : Lydie GALL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du vendredi 7 avril 2017.

### URBANISME

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

### DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET EAU 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les mouvements budgétaires suivants, sur le budget eau-assainissement M49 de l'année 2017 :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 61523 :	- 8 098.45 €	Article 7011 :	+ 1 500.00 €
Article 678 :	+ 347.45 €		
Article 6811 :	+ 14 251.00 €		
Article 022 :	- 5 000.00 €		
Total :	+ 1 500.00€	Total	+ 1 500.00 €

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 2156 :	+ 14 251.00 €	Article 28156 :	+ 14 028.00 €
		Article 28158 :	+ 223.00 €
Total :	+ 14 251.00 €	Total	+ 14 251.00 €

### Décision Modificative n° 1 du budget principal M14 année 2017 : décision modificative de cession

Suite à la reprise de l'ancienne débroussailleuse par la société NOREMAT, lors de l'achat de la nouvelle, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 675-042 :	+ 16 552.64 €	Article 775 :	+ 5 800.00 €
		Article 776-042 :	+ 10 752.64 €
Total :	+ 16 552.64 €	Total	+ 16 552.64 €

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 192-040 :	+ 10 752.64 €	Article 21578-040 :	+ 16 552.64 €
		Article 024 :	- 5 800.00 €
Total :	+ 10 752.64 €	Total	+ 10 752.64 €

### **ATTRIBUTION DE L'APPARTEMENT N° 5 – RÉSIDENCE DU BOURG**

Suite au départ de M. Eric LAPEYRONIE du logement n° 5 de la Résidence du Bourg situé 15 route de l'Écule à MINZIER le 30 avril 2017, Monsieur Patrice GAILLARD, Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal que ledit appartement est loué depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017 à Monsieur Alexandre DESCHAMPS, qui en avait fait la demande. Le prix du loyer mensuel est fixé à 837 € et celui des charges mensuelles à hauteur de 65 €. La caution demandée est de 837 €.

**Après avoir délibéré**, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la signature du contrat de location de l'appartement n° 5 de la Résidence du Bourg situé 15 route de l'Écule à MINZIER entre la commune et Monsieur Alexandre DESCHAMPS.

### **DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « Les Paniers du cœur » de Frangy. Il indique que l'association accueille des familles et des personnes seules du canton de Frangy afin de leur vendre des produits alimentaires, hygiène ou entretien à 30 % de leur valeur. Les demandes sont de plus en plus nombreuses et l'association affiche un déficit de 4 630 € au 31/12/2016. Elle demande donc aux communes concernées de bien vouloir leur octroyer une subvention pour combler ce déficit.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 700 € à l'association « Les paniers du cœur » pour l'année 2017.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Échange de terrains M Rostaing – Mme Meignant / Commune de Minzier :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait de Monsieur Emmanuel ROSTAING et Madame Nathalie MEIGNANT d'acquérir une bande de terrain tirée de la parcelle B 1484 située dans le lotissement « Pré Chenevier » ;

De son côté, la commune de Minzier, souhaite acquérir de Monsieur ROSTAING et Madame MEIGNANT une bande de terrain tirée de la parcelle B1479.

Après concertation avec Monsieur ROSTAING et Madame MEIGNANT, Monsieur le Maire présente la nouvelle proposition d'échange de parcelles avec soulte :

- Monsieur ROSTAING et Madame Nathalie MEIGNANT cèdent, à titre d'échange, à la commune de MINZIER une bande de terrain de 8 m<sup>2</sup> tirée de la parcelle B1479 ;

- la Commune de MINZIER cède, à titre d'échange, à Monsieur ROSTAING et Madame Nathalie MEIGNANT une bande de terrain de 21 m<sup>2</sup> tirée de la parcelle B 1484 ;

Le prix du terrain étant estimé par les deux parties à 120 € le m<sup>2</sup>, Monsieur ROSTAING et Madame MEIGNANT verseront à la commune de Minzier une soulte d'un montant de 1.560 €, soit : [(21m<sup>2</sup> – 8m<sup>2</sup> = 13 m<sup>2</sup>) 13m<sup>2</sup> X 120 € = 1.560 €] ;

Étant précisé que les frais notariés et frais de géomètre seront à la charge de Monsieur ROSTAING et Madame MEIGNANT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette proposition.

Après délibération, Le Conseil Municipal,

**SOUSCRIT à l'unanimité** à l'échange de parcelles ci-dessus exposé faisant ressortir une soulte en faveur de la commune de 1.560 € ;

**DÉSIGNE** Me MERLIN, Notaire à CRUSEILLES pour rédiger l'acte à intervenir ;

**PRÉCISE** que les frais d'actes notariés et de géomètre seront à la charge de Monsieur ROSTAING et Madame MEIGNANT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir à cet effet ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Vente de l'ancien hangar communal (Route du Crêt) : Monsieur le Maire rappelle la demande de M. et Mme GIROD Robert pour acquérir l'ancien hangar communal, cadastré B 1091 de 30 m<sup>2</sup> et jouxtant leur propriété. Il indique que suite à la dernière réunion de conseil, ils ont fait une proposition de prix de vente à 180 euros le m<sup>2</sup>.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de vendre la parcelle B 1091 à M. et Mme GIROD Robert pour un montant de 5 400 € ;
- précise que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur, qui désignera le notaire de son choix ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir à cet effet ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Classement de la maison bulle au titre des monuments historiques : Monsieur le Maire indique que la maison bulle a été classée au titre des monuments historiques. Il explique que ce classement implique un périmètre de protection de 500 mètres de rayon autour de ce bâtiment. Une mise à jour du PLU est en cours dans ce sens. Suite aux contestations de la commune, la représentante de l'architecte des bâtiments de France et la DDT ont accepté de revoir ce périmètre à la baisse.

Ce nouveau périmètre s'appliquera suite à une enquête publique qui sera menée par le service urbanisme de la CCUR (délai d'environ un an).

Dans le cadre du PLUi et de la mise en place du PADD, la commission demande à chaque commune de faire connaître leurs emplacements réservés pour les aménagements futurs. Patrice GAILLARD présente les emplacements susceptibles d'être proposés. Le conseil est d'accord.

SYANE : Suite à la 1<sup>ère</sup> réunion de concertation pour les travaux d'éclairage public de 2017, Monsieur le Maire rapporte au conseil les travaux retenus. Le SYANE propose de passer le hameau des Baraques en LED. Ceci générerait un coût supplémentaire d'environ 18 000 €. Après discussion, le conseil décide de ne pas entreprendre les travaux sur le hameau des Baraques et de s'en tenir à l'enveloppe validée en décembre soit 32 998 € TTC.

Emploi été : Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une candidature pour cet été. Le conseil demande à refaire un appel à candidature si ceci pouvait intéresser un(e) jeune de Minzier.

SCOT : 3 réunions publiques auront lieu sur le territoire afin de présenter le Document d'Orientations et d'Objectifs : le 29/05 à Eloise, le 01/06 à Seyssel et le 12/06 à Frangy.

Permanences du bureau de vote pour les élections législatives :

	<i>Dimanche 11 juin</i>	<i>Dimanche 18 juin</i>
<i>De 8h à 10h</i>	<i>Lydie GALL</i> <i>Cédric ROMAND</i> <i>Thierry MERLE</i>	<i>Jacques MENU</i> <i>André MORARD</i> <i>Patrice GAILLARD</i>
<i>De 10h à 12h</i>	<i>Véronique LEGENDRE</i> <i>Jean-Claude JACQUET</i> <i>Patrice GAILLARD</i>	<i>Lydie GALL</i> <i>Jean-Claude JACQUET</i> <i>Véronique LEGENDRE</i>

<i>De 12h à 14h</i>	<i>Philippe NAVET</i> <i>Jacques VUICHARD</i> <i>Anne-Marie BAUDET</i>	<i>Solange MAGNIN</i> <i>Philippe NAVET</i> <i>Cédric ROMAND</i>
<i>De 14h à 16h</i>	<i>Laëtitia SEBERT</i> <i>Jean-Claude TIMMERMAN</i> <i>Karine VEYRAT</i>	<i>Laëtitia SEBERT</i> <i>Bernard CHASSOT</i> <i>Anne-Marie BAUDET</i>
<i>De 16h à 18h</i>	<i>Jacques MENU</i> <i>Bernard CHASSOT</i> <i>André MORARD</i>	<i>Thierry MERLE</i> <i>Jacques VUICHARD</i> <i>Jean-Claude TIMMERMAN</i>

Pour information, le parc des Jardins à la Balme de Sillingy ouvrira ses portes le 31 mai 2017.

*Intervention de Cyril PELLEVAL, Sénateur* : Il explique son rôle et ses fonctions de sénateur.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.